

AVIS DE COURSE  
VOILE RADIOCOMMANDEE 2017-2020

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.*

**[COUPE LASER RC]**  
**[10 FEVRIER 2019]**  
**[BORDEAUX-LAC]**  
**[CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX-LAC]**  
**[5B]**

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*, incluant l'annexe E
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SYRNIN.
- 1.7 Règles modifiées :
  - 1.7.1 La RCV E.2.1(b) est supprimée
  - 1.7.2 La RCV E.8G1.3 est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » pourra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

## 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux *[doivent]* *[peuvent être tenus d']* arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la *[classe LASER RC]*.
- 3.2 Les concurrents admissibles - membres de l'association de classe correspondante pour les régates de Grade 4 et au delà - peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-dessous ou sur le site du club « <http://voilebordeauxlac.fr/les-avis-de-course-2/> » au plus tard le *[samedi 09 février 2019]*.
- 3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : *[0 €]*.

## 5. REPARTITION DES FLOTTES

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 14 heures.

## 6. PROGRAMME

6.1 Confirmation d'inscription :

[10 février 2019] de [13h30] à [14h00].

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle :

~~[Jour et date] de [ h ] à [ h ].~~

6.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
[10 février 2019]	14h00	[de — à — ] flottes à suivre

6.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après [16 heures].

## 7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- [disponibles à la confirmation des inscriptions]

## 8. SYSTEME DE PENALITE

~~[L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera.] (supprimer si non utilisé)~~

## 9. CLASSEMENT

9.1 1 course par coureur devra être validé pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Aucune.

## 10. RADIO [DP]

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

## 11. PRIX

~~Des prix seront distribués comme suit : [lister les prix].~~

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, voir le site du club :

<http://voilebordeauxlac.fr/les-avis-de-course-2/>

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

[COUPE LASER RC]  
[10 FEVRIER 2019]  
[BORDEAUX-LAC]  
[CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX-LAC]  
[5B]

je soussigné			
Nom :		Prénom :	
Né(e) le :		N° Licence :	
Adresse :			
CP :		Ville :	
e-mail :			
Tel :		Port :	
Club :			Code club :
Signature			